

Séance du : 4 décembre 2025**n° 46/2025****L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Montferrand sous la présidence du premier Vice-Président Mr Christian PORTET.

Mme Nathalie NACCACHE est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Nathalie NACCACHE, Karine NAVARRO, Florence SIORAT.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CESSSES, Christian FABRE, Michel FERRET, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Dominique GUIRAUD, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Jean-François IMBERT, Marie-France LOISEL.

En exercice : 63

Présents : 32

Avait donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Patricia MALMAISON à Nathalie NACCACHE, Virginie MIR à Christine BIGNON, Valérie ROUDET-GRAFEUILLE à Christian PORTET.

Nombre de voix : 36

Excusés :

Pascal ASSEMAT, Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE, Serge CAZENAVE, François DEMANGEOT, Lison GLEYSES, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Hélène MARTY, RAMONDA Hervé, Estelle VILESPY.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais*Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais**Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54**Courriel : contact@payslauragais.com***REÇU EN PREFECTURE****le 15/12/2025***Application agréée E-legalite.com*

99_DE-031-200050938-20251204-46_2025-DE

Objet : Autorisation de signature de l'avenant 2025 au CRTE Lauragais

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais ;

Vu le Contrat de ruralité signé entre le PETR du Pays Lauragais et l'Etat sur la période 2018-2020,

Vu le Contrat Territorial Occitanie signé entre le PETR du Pays Lauragais et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranées sur la période 2018-2021 et ses dispositifs bourgs centre et dotation expérimentation – innovation,

Vu la délibération n° 33_2021 du 24 juin 2021 donnant mandat au Président pour la signature du Protocole d'intention du CRTE (partie 31/81)

Vu le Contrat de Relance et de Transition et de transition écologique (CRTE) Pays Lauragais signé le 22 décembre 2021.

Vu la délibération 35/2025 du 26 juin 2025 donnant Mandat au Président pour la signature de l'avenant au CRTE Lauragais,

Monsieur le Vice-président rappelle que par délibération n°35/2025 du 26 juin 2025, le comité syndical s'est positionné pour autoriser le président à signer l'avenant CRTE que le PETR pilote sur sa partie haut-garonnaise et tarnaise.

Il précise que les contrats de relance et de transition écologique évoluent en « contrats pour la réussite de la transition écologique » pour enrichir le partenariat local, poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions du projet de territoire à l'échelle du bassin de vie en renforçant les ambitions écologiques selon les orientations des COP régionales et les déclinaisons départementales.

Comme rappelé dans l'instruction du 30 avril 2024 relative à la relance des CRTE, ce contrat constitue un cadre d'échanges avec les partenaires pour identifier les priorités d'action et un vivier de projets portés par les collectivités avec le soutien potentiel financier et en ingénierie de l'État, de ses opérateurs et des autres partenaires publics ou privés.

Monsieur le Vice-président précise que le PETR est signataire du Contrat de Relance pour la Transition Ecologique 2021-2026 pour les communautés de communes des Terres du Lauragais et Aux sources du canal du Midi. Ce contrat doit évoluer en contrat de Réussite pour la transition énergétique par le biais d'un avenant.

Monsieur le Vice-président rappelle que le projet d'avenant a fait l'objet d'un échange en comité de pilotage de septembre et que le projet de maquette financière à annexer à l'avenant CRTE a été constitué en partenariat avec les communautés de communes sur la base des projets inscrits dans la plateforme partagée Qpilote.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20251204-46_2025-DE

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

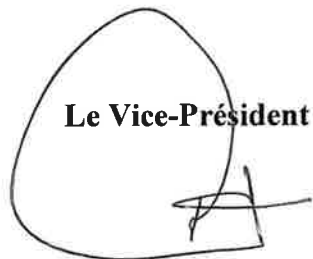
Après avoir délibéré, le Comité syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. Le Président ou son représentant à signer l'avenant au CRTE du Pays Lauragais sur la base du modèle présenté et annexé à la présente délibération.
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 4 décembre 2025

Le Vice-Président



Christian PORTET

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20251204-46_2025-DE